

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 19 juin 2025

**Membres
en exercice : 37**

Date de Convocation : le 13 juin 2025

Présents : 28

Le jeudi dix-neuf juin 2025 à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Présents (28) : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT Anny BARGHON, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Christian VIGNE.

Représentés (4) : Emile LOUCHE représenté par Sébastien PRADIER, Thibault ROBERT représenté par Karine ACCASSAT, James BOUVIER représenté par Jacques GENEST et Geneviève DUNY représentée par Thierry MAILLET.

Absents (5) : Sébastien BOURDELY, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS,

Secrétaire de séance : Michel LOUIS.

**DE_2025_048 : Création d'un poste d'adjoint technique principal 2eme classe -
Avancement de grade.**

Vu le Code général de la fonction publique,

Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Le Président informe le Conseil communautaire qu'un agent des services des ordures ménagères bénéficie, en 2025, d'un avancement de grade.

Le grade actuel occupé par l'agent est adjoint technique territorial.

Dans le cadre de cet avancement de grade, il est proposé au Conseil communautaire la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe à compter du 1^{er} juin 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décidé de :

- créer le poste d'adjoint technique territorial principal 2 classe à compter du 1^{er} juin 2025.
- mettre à jour le tableau des effectifs.
- transmettre tous les documents afférents à cet avancement de grade au Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ardèche.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Ordures ménagères.

Fait à Coucouron, le 23/06/2025

